



**DECLARATION LIMINAIRE CAPC N°5
DU 09 Février 2017**

FORMATION DU TABLEAU MUTATIONS

Monsieur le Président,

Dès le début de cette année 2017, nous assistons au départ de notre Directrice Générale vers d'autres cieux, peut-être plus cléments pour elle.

Nous espérons que la politique libérale de casse de l'outil douanier, cesse enfin !

Ce ne sont pas les emplois promis par notre Président, qui vont combler les suppressions de services sur l'ensemble du territoire. Le PSD, est toujours d'actualité, malgré l'opposition farouche des agents, et de l'intersyndicale douanière.

Pour exemple, le dernier CTSD à Nantes, valide la perte de 13 ER au sein de la DRGC et ce sont au total 30 agents qui sont restructurés et qui vont grossir le TAM des catégories B et C.

Nous ne pouvons nous empêcher de douter que les demandes formulées par ces agents soient toutes satisfaites...

Pouvez-vous garantir une issue favorable à ces demandes ?

Nous vous rappelons nos revendications maintes fois répétées dans cette instance :

- Le droit à une mobilité choisie et non imposée.
- L'examen des mouvements internes à la résidence par la CAPL.
- Offrir une priorité plus forte aux agents dans le cadre du rapprochement de conjoint.
- Suppression de l'obligation de retour en métropole durant 2 ans entre 2 mutations dans les DOM.

Les élus en CAPC n°5